GRAND Circuit

une création originale

AMÉLIORONS LA VILLE

Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE)

SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

CONSUEL
Innovons pour la sécurité électrique

Présentation du CONSUEL

COmité National pour la Sécurité des Usagers de l'ELectricité

CONSUEL
Innovons pour la sécurité électrique

- Association sans but lucratif créée en 1964 par les Fédérations d'installateurs électriciens et EDF

- Mission : Etudes et Actions en vue d'assurer la Sécurité des personnes et la conservation des biens

- Reconnu d'Utilité Publique depuis septembre 2004

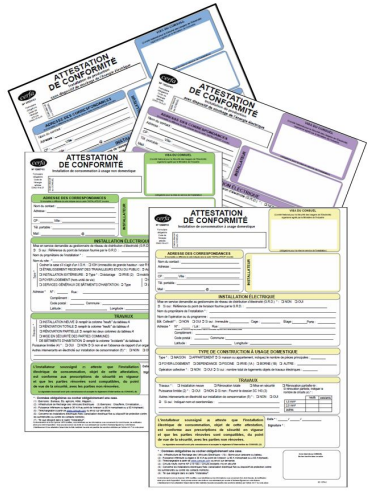

Pourquoi une réglementation ?

- « UTILISATEUR » USAGER
- RÉSEAU DE DISTRIBUTION
- FONCTIONNEMENT
- INSTALLATIONS EXISTANTES

“Triptyque” Gagnant : Compétences / Qualifications / Contrôles

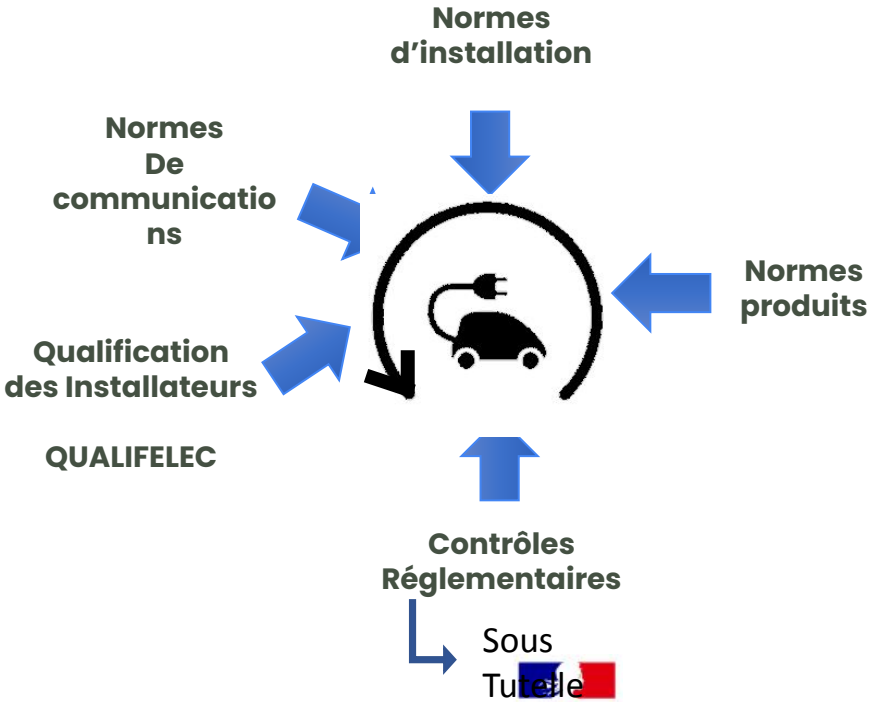

IRVE : Évolutions Réglementaires

Décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 modifié par Décret n° 2021-546 du 4 mai 2021 :

Chapitre II : Dispositions relatives à l'installation des infrastructures – **Article 23**

Obligation faite à l'installateur IRVE et aux gestionnaires IRVE d'obtenir une AC (visée par CONSUEL)

Focus pour IRVE alimentée depuis le même PDL/PRM dans un bâtiment collectif d'habitation :

Il faut 1 Attestation jaune

1 pour la pose du 1er point de charge

2 si ajout d'un point de charge (sur une IRVE existante) conduisant à passer le point de connexion de C5 à C4

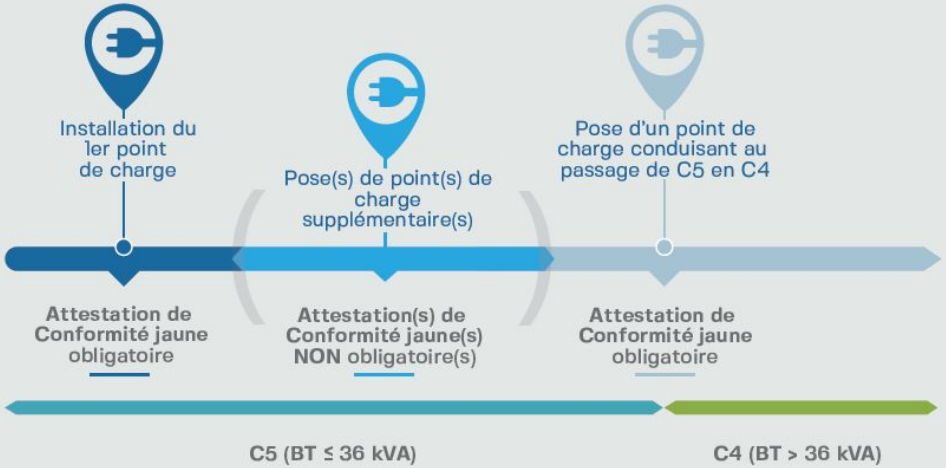

Le maître d'ouvrage peut exiger l'AC visée auprès de l'installateur

CONSUEL

Différence entre raccordements direct et indirect

RACCORDEMENT « DIRECT »

PDL spécifique à l'IRVE

1 PDL par emplacement

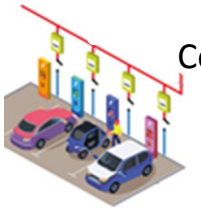

Colonne horizontale GRD

Bât. Collectif

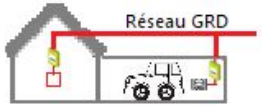

Maison

1 PDL pour plusieurs emplacements

Bât. Collectif

RACCORDEMENT « INDIRECT »

⇕

PDL non spécifique à l'IRVE

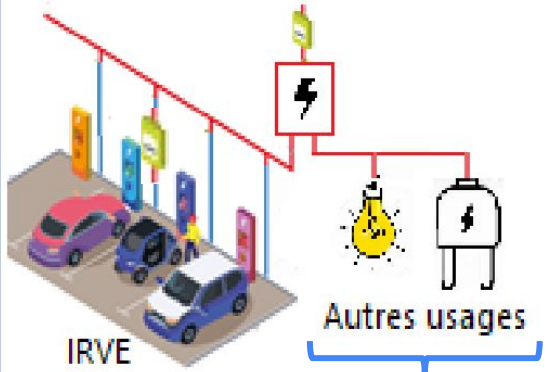

SGX

Bât. Collectif

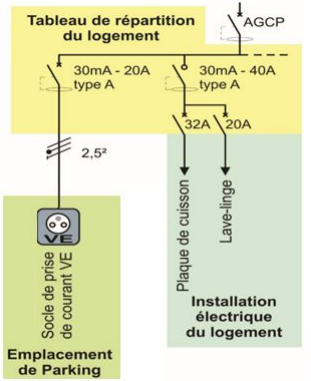

Maison

Attention : *on peut avoir un compteur (y compris Linky) en partie 15-100 !*

Quelle attestation de conformité selon les cas

Emplacement IRVE		Création PRM PDL AC obligatoire au titre du décret 72-1120 modifié		PRM / PDL Existant AC obligatoire au titre du décret 2017-26 modifié	
		1 PRM / PDL pour plusieurs emplacements	1 PRM / PDL par emplacement	P IRVE ≤ 36 kW P PDL ≤ 36 kVA	P IRVE > 36 kW P PDL > 36 kVA
HABITATION	Maison individuelle	AC Jaune	AC Jaune	AC Jaune (volontariste)	AC Jaune *(peu probable)*
	Parking de bâtiment collectif *(ou de lotissement)* à usage d'habitation	AC Jaune	AC Jaune	AC Jaune	AC Jaune
AUTRE	Parking de bâtiment classé ERT/ERP	AC Verte	AC Verte		AC Verte
	Parking non associé à un bâtiment	AC Verte	AC Verte		AC Verte

Avec rapport établi par un organisme d'inspection

Inspection faite par CONSUEL

CONSUEL

Quelques Statistiques

Domaine	2021	2022	2023 Janvier et Février
Habitation (individuel et collectif)	587	3116	637
Public	295	1743	579
ERT/ERP	2	3275	895
TOTAL	**884**	**8263**	**2111**

Niveau de “Qualité” - Sécurité pour les installations de consommation

	Nb AC	Visites CONSUEL
Bât. Habitation Collectif	2 214	616 (sondage 28%)
Domaine Public	1 843	66 (sondage 17% sur les AC non accompagnées d’un rapport)
ERT/ERP	1 068	
Total	5 125 (2 247 en 2021)	682

↓

Conforme	68%
Non-Conforme	32%

Risques électriques constatés

% par rapport aux installations contrôlées

Bâtiment d'habitation		Domaine Public	
14%	Mise en œuvre (repérage, connexions)	16%	Protection Différentielle
9%	Surintensités	14%	Surintensités
5%	Conducteur de Protection	10%	Point de Charge inadapté
4%	Point de Charge inadapté	10%	Prise de Terre
4%	Prise de Terre	10%	Conducteur de Protection
4%	Section insuffisante	6%	Mise en œuvre (repérage, connexions)
3%	Protection Différentielle	4%	Section insuffisante
3%	Coupure - sectionnement	4%	Liaison équipotentielle
1%	IP/IK		
1%	Protection contre les Courts-Circuits		

www.consuel.com

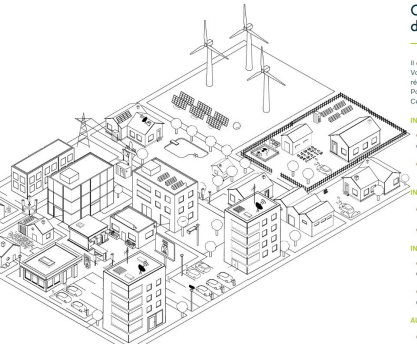

NOS ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ

Choisissez l'Attestation en fonction de votre installation

Il existe 4 types différents d'Attestations de Conformité.
Vous devez choisir l'Attestation de Conformité dont vous avez besoin en fonction de l'installation électrique que vous avez réalisée.
Pour certaines autres installations, nous vous proposons des Certificats de Conformité.
Ce schéma vous aidera à faire votre choix.

INSTALLATIONS DE CONSOMMATION :

- Logement ou assimilé : Installation à usage domestique (intérieure ou extérieure) ou IRVE* dans l'habitation (collectif ou individuel)
- Locaux à réglementations particulières – Services Généraux : installation de consommation électrique non liée au logement

INSTALLATIONS DE PRODUCTION :

- Installation de production d'énergie électrique sans dispositif de stockage
- Installation de production d'énergie électrique avec dispositif de stockage

INSTALLATIONS DE COURANTS FAIBLES :

- Bon de commande du Certificat de conformité des Installations de Télédistribution
- Bon de commande du Certificat de conformité des Installations de Fibre optique et/ou des réseaux de communication résidentiel

AUTRE INSTALLATION :

- Certificat poste HTA

CONSUEL
Innovons pour la sécurité électrique

Attestation de Conformité Jaune

- Logement
- IRVE dans l'habitation

L' Attestation de Conformité (AC) jaune est à utiliser pour des **installations électriques de consommation** liées à l'habitation et pour des **IRVE** liées au bâtiment d'habitation **collectif ou individuel.**

AC = Attestation de Conformité

Logement
Maison, appartement

1 "AC jaune" par logement et à minima par point de livraison (*).

Locaux assimilés à un logement
Meublés ou chambres d'hôtes limités à cinq chambres chez l'habitant pour une capacité d'accueil maximale de 15 personnes, unité de vie d'un logement-foyer, etc

-> 1 "AC jaune" par logement ou par chambre équipée d'une salle d'eau (1)

-> 1 "AC jaune" par groupe de 5 chambres dépourvues de salle d'eau (1)

-> 1 "AC jaune" par groupe de 5 salles d'eau (1) collectives.

(1) : local contenant une douche ou une baignoire.
(*) : Point de Livraison (PDL) ou Point de Référence et Mesure (PRM)

Important : Si votre demande de visa concerne une installation de puissance au point de livraison (PDL/PRM) supérieure à 36kVA, votre Attestation de Conformité remplie devra être accompagnée d'un dossier technique SC 143 (ou SC 143_IRVE pour une IRVE) rempli également. Ce dossier technique est disponible pour téléchargement sur notre site à la rubrique Dossiers Techniques.

Bâtiment à usage domestique
Abri de jardin, garage, remise privée, dépendances, etc

1 "AC jaune" par point de livraison (*).

Nota : si le bâtiment est alimenté à partir d'un logement pour lequel une "AC jaune" est établie, son installation peut être couverte par cette dernière.

Installation extérieure à usage domestique
Piscine privée, borne pour caravanes, portail électrique, borne de recharge pour véhicule électrique, éclairage extérieur, etc

1 "AC jaune" par logement et à minima par point de livraison (*).

Nota : si l'installation extérieure est alimentée à partir d'un logement ou d'un bâtiment à usage domestique pour lequel une "AC jaune" est établie, l'installation peut être couverte par cette dernière.

SC 301-3 Janvier 2022

CONSUEL
Innovons pour la sécurité électrique

Attestation de Conformité Verte

- Locaux à réglementation particulière
- Services généraux
- IRVE dans les locaux à réglementation particulière

L' Attestation de Conformité (AC) verte est à utiliser pour des **installations électriques de consommation** non liées au logement.

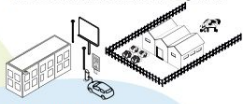

AC = Attestation de Conformité

Parties communes / Services Généraux de bâtiment collectif d'habitation ou de lotissement (exclus les IRVE)

Important : Si votre demande de visa concerne une installation de puissance au point de livraison (PDL/PRM) supérieure à 36kVA, votre Attestation de Conformité remplie pour Services Généraux d'immeuble d'habitation devra être accompagnée d'un dossier technique SC 143 rempli également. Ce dossier technique est disponible pour téléchargement sur notre site à la rubrique Dossiers Techniques.

Installations soumises à réglementation particulière :

Lieux de travail*
Établissements industriels, artisanaux, agricoles, immeubles de bureaux, bâtiments communaux, mines et carrières, IRVE, etc

Etablissements recevant du public*
établissements de spectacle, de soins, d'enseignement, hôtellerie, restauration, magasins de vente, centres commerciaux, chambres de commerce, de métiers, d'agriculture, ..., ports, aéroports, gares, banques, IRVE, etc

Immeubles de Grande Hauteur* (Services généraux, parties communes)

Installations extérieures à usage non domestique* :

Eclairages publics
Eclairages des lieux accessibles au public
Illuminations permanentes
Systèmes de signalisation

Installations d'opérateurs en communication :
Antennes, courant porteur en ligne, etc

Systèmes de surveillance :
Caméras, radars, etc

Systèmes de contrôle d'accès :
Barrières, etc

Edicules sur la voie publique :
Abri bus, kiosque, distributeurs automatiques, sanisettes, etc

Mobiliers urbains
Horodateurs, borne de charge pour véhicule électrique, marchés, aire de jeux, etc.

Autres équipements extérieurs :
Borne de recharge pour véhicule électrique, distributeurs automatiques,..

Stations de traitement d'eau :
Epuration, pompage, etc

* Rapport de contrôle d'un organisme d'inspection à joindre avec votre attestation

SC 302-3 Janvier 2022

Contacter CONSUEL

CONSUEL
Innovons pour la sécurité électrique

Sébastien OLIVIER
Directeur Clients - Directeur Délégué
06 75 75 00 93
sebastien.olivier@consuel.com